



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 112

Question écrite n° 5393

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les crédits consacrés à l'aménagement de la RN 112 et plus particulièrement sur la portion entre Le Tarn et l'Hérault. Les aménagements de la route nationale dans ce secteur sont indispensables en matière de fluidité du trafic et de sécurité routière. En effet, il faut répondre aux besoins économiques et touristiques de cette région : sa position stratégique à proximité de la mer, le développement du tourisme vert, les projets de liaison TGV sur l'Espagne, renforcent une attractivité naturelle déjà forte de l'ensemble de cette région du biterrois. Ensuite, la géographie singulière de ces « hauts cantons » aux portes du massif central rendent le trafic particulièrement dangereux notamment en terme de trafic poids lourds ; or, la RN 112 est la seule nationale reliant les départements du sud est de Midi-Pyrénées avec le port de Sète, l'autoroute A9 et plus largement la méditerranée et l'Espagne. Ses améliorations sont donc urgentes en raison de la dangerosité du relief et des nombreux accidents qui se multiplient. L'avant projet sommaire d'itinéraire validé en 1997 avait reconnu l'urgence des travaux et inscrit, à ce titre, au contrat plan état région 2000/2006, 5,49 millions d'euros pour la seule partie Tarn/Béziers, en indiquant la possibilité d'augmenter ces crédits à l'occasion du réexamen des CPER à la mise à jour de 2003 dans le cadre des crédits « sécurité ». Il semblerait, d'après les dernières informations recueillies que ces crédits supplémentaires prévus par l'ancien gouvernement ne seront pas débloqués en raison du cadre budgétaire « contraint ». Aussi, il souhaite l'alerter, d'une part, sur l'urgence de mettre en oeuvre ces travaux notamment concernant les 2 créneaux de dépassement autour de Saint-Chinian, et, d'autre part, sur l'importance à inscrire des crédits complémentaires nécessaires à la cohérence de l'ensemble du réseau routier dans le secteur, ceci pour répondre aux nombreux besoins en matière d'aménagement du territoire et de sécurité routière, deux thèmes chers au Gouvernement.

Texte de la réponse

A l'issue d'une première phase d'étude au cours de laquelle les aménagements de différents itinéraires reliant Albi - Castres et la Méditerranée ont été comparés, une étude d'avant-projet sommaire d'itinéraire (APSI) a été engagée sur la route nationale 112. Le diagnostic de cet axe est aujourd'hui terminé et les propositions d'aménagement sont en cours d'études. Celles-ci devraient faire l'objet d'une concertation auprès de l'ensemble des acteurs concernés au cours du deuxième semestre 2004. Sans attendre les conclusions définitives de l'étude d'APSI, des aménagements destinés à améliorer la sécurité et la fluidité de la RN 112 ont été retenus au contrat de plan entre l'Etat et la région Languedoc-Roussillon pour un montant de 5,49 millions d'euros. Ainsi, des tronçons de la RN 112 situés entre Saint-Chinian et Saint-Pons, soumis à des risques de chutes de blocs rocheux et à des glissements de terrain, ont fait l'objet de travaux de sécurisation au printemps 2003. Les études d'avant-projet sommaire du créneau de dépassement de Saint-Chinian sont en voie d'achèvement et les procédures de déclaration d'utilité publique des travaux et d'acquisitions foncières seront conduites en 2004 avec une perspective de travaux en 2005, sous réserve des disponibilités budgétaires. Par ailleurs, une étude de faisabilité pour la réalisation d'une voie lente dans la montée du col de Fontjun, à l'est de Saint-Chinian, devrait être lancée au cours du premier trimestre 2004. Les contrats de plan feront l'objet prochainement d'une

mise à jour, dans les prochains mois, afin de permettre les ajustements nécessaires dans les trois dernières années de leur mise en oeuvre à enveloppe financière constante. A cette occasion, l'aménagement de la RN 112 fera l'objet d'un examen attentif par l'État et ses partenaires financiers du contrat de plan.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5393

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3817

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 102